

pourra plus se procurer de vin, pas même pour la célébration de la messe ! Quelle horreur, s'est-on écrié, dans maints endroits où il n'y avait personne pour contredire ces mensonges ; non, nous ne voterons pas pour une loi semblable, qui veut détruire notre religion.

Et puis quels mensonges n'a-t-on pas débités sur la question du revenu ? Au lieu de dire au peuple que \$32,000,000 qu'il donne aux vendeurs de boissons lui resterait, on a fait croire à des milliers qu'au cas où une loi prohibitive passerait, on imposerait un taxe de \$2 sur chaque enfant !

Manque de renseignements d'un côté, faux renseignements d'un autre, on ne doit pas, s'étonner si le peuple a voté comme il l'a fait.

30 — Tout le monde sait que le Gouvernement qui a accordé le plébiscite, ne favorise pas la loi que les prohibitionistes demandent. On dit que quatre membres du cabinet, durant la campagne, se sont prononcés contre, entre autres, l'Hon. M. Joly. Les listes électorales laissaient à désirer. Dans biens des endroits les officiers-rapporteurs étaient en ligue avec les ennemis de la prohibition. Il y a une fraude. A Montréal, le même individu a voté vingt-cinq fois contre la cause que nous défendons, un autre douze fois. Dans d'autres endroits il y a eu plus de bulletins jetés dans l'urne qu'il n'y avait de noms sur la liste. En un mot tout a été défavorable à la bonne cause et l'on peut dire que le vote dont on se vante ne nous donne pas, après tout, le verdict de l'électorat canadien français.

On s'est efforcé de faire du plébiscite une question politique. M. Laurier est l'idole du peuple. On l'a montré par le vote qu'on lui a donné. Un grand nombre d'électeurs ont cru qu'en votant en faveur de la prohibition, on tuerait le parti libéral. Le Gouvernement, appelé à se prononcer, serait écrasé par la puissante oligarchie que forment les vendeurs de boissons. Si la province de Québec donnait une forte majorité contre cette mesure, M. Laurier aurait une excuse pour refuser la loi demandée par les provinces anglaises.